

Commune de Saint-Rivoal

PV du conseil municipal du jeudi 3 mars 2016

Le conseil municipal a été convoqué le 22 février 2016 pour le 3 mars 2016, avec l'ordre du jour suivant :

- **Travaux école**
- **Base VTT, inscription au PDIPR**
- **Compteurs Linky**
- **Réduction vitesse dans le bourg**
- **Questions diverses**

La séance commence à 20h, Hervé Quéré est secrétaire.

Étaient présents :

Yves Claude Guillou, Jean Yves Jacq, Annick Louboutin, Hervé Quéré, Jacqueline Bronnec
Catherine l'Haridon, Gérard Cadiou, Dominique Ducassé, Laurent Rannou, Mickaël Toullec.

Excusé : Michel le Signor

Travaux école

Le maire expose les motifs qui ont conduit à revoir le projet initial :

La classe à l'étage risque de mener, à terme, à un problème d'accessibilité. Elle est limitée à moins de 20 personnes pour des raisons de sécurité. De plus, le fait d'intégrer la modification d'une classe dans le dossier permet d'en changer le statut par rapport à l'assemblée départementale du Finistère (dossier spécial « Écoles bilingues »). Le nouvel emplacement sera dans le préau actuel, avec ouvertures de fenêtres sur le Sud.

Un autre préau sera construit au bout Nord de la cour. Il permettra aussi d'intégrer une partie de l'escalier d'accès à l'étage à l'extérieur (fenêtre de l'actuelle bibliothèque à transformer en porte).

L'escalier intérieur en bois sera enlevé, ce qui permettra d'agrandir l'espace actuel de garderie (qui deviendra classe maternelle), permettant aussi d'avoir un accès direct à l'espace « toilettes » (dans la cuisine actuelle), contigu à la salle de restauration. L'espace restant dans l'enclos de l'école, côté Ouest, pourra être aménagé en coin verdure pour les petits.

Le projet sera plus onéreux que la première version mais les aides devraient être plus importantes aussi :

- Changement de statut du dossier pour l'Assemblée départementale : le plafond de subvention serait de 30 000€ pour une cantine, de 150 000€ pour une classe.
- En plus de la DETR déjà accordée, il est possible d'avoir des aides du fonds de soutien à l'investissement public local
- Subventions liées aux améliorations en matière d'énergie (à voir avec l'ALECOB)

Le projet devra être mené par phases pour que l'école reste fonctionnelle pendant les travaux.

Le maire transmet également des informations concernant :

- Sous réserve : l'obligation pour les communes concernées par l'école bilingue de Saint-Rivoal de participer au fonctionnement (décret d'application à vérifier)
- Les préférences annoncées par l'Éducation Nationale pour les regroupements pédagogiques. Mais l'école de Saint-Rivoal n'est pas concernée.

Mickaël Toullec rappelle qu'il est essentiel de faire participer les enseignants et le personnel à l'élaboration du projet. Le maire répond que cela a été fait jusqu'à présent et qu'il y aura encore d'autres réunions.

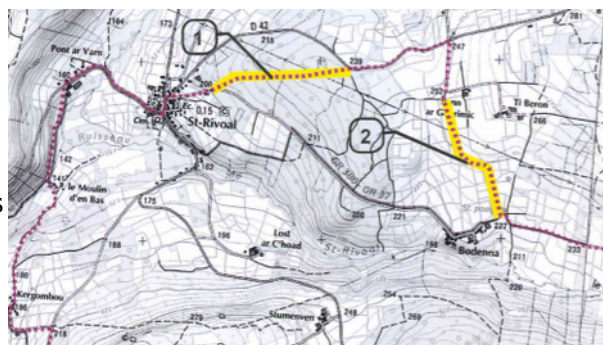
Jacqueline Bronnec demande des nouvelles de l'espace de stockage demandé par le personnel de cantine. Le maire fait état de deux possibilités :

- un « Portakabin » en location pour 72€ par mois, plus frais de livraison et d'enlèvement (2 X 316€)
- Un abri de jardin dont le prix serait de l'ordre de 1000€.

Après discussion, le choix se porte sur l'abri de jardin, car celui-ci pourrait être réutilisé pour d'autres usages une fois que la nouvelle cantine aura été construite. Elle sera installée près de la cuve à gaz actuelle afin de ne pas gêner les travaux à venir.

Base VTT, PDIPR

Le pays d'accueil touristique du centre-Finistère demande de valider 2 portions de chemins ruraux pour un usage VTT. Le circuit concerne le chemins du bourg au bois de pin et le chemin de Penn-ar-Gwaremme à Bodenna. Ce projet rassemble 6 circuits dans le secteur.



Approuvé à l'unanimité.

Compteurs Linky

Un dossier ERDF est consultable en mairie, ou en ligne : http://mairie-st-rivoal.fr/IMG/pdf/linky_ERDF.pdf
Après quelques échanges, il apparaît qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes concernant ce projet d'ERDF. Une information transmise par un conseiller municipal de Botmeur, délégué au SDEF, indique que la FNCCR a commandé une étude juridique sur le cadre légal du déploiement de Linky.

Elle est consultable ici :

http://www.energie2007.fr/images/upload/fnccr_-_deploiement_des_compteurs_linky_-_ravetto_associes_-_fevrier_2016.pdf

L'avis général est d'attendre plus d'expertise sur les aspects juridiques, sanitaires et protection des données (CNIL) avant de se prononcer.

Réduction vitesse dans le bourg

Un dispositif de comptage et mesure de vitesse a été posée dans le bourg par l'ATD (Atelier technique départemental) de Pleyben. Les résultats ne sont pas encore connus. Le maire estime que la vitesse n'est probablement pas très élevée (autour de 50km/en moyenne) mais n'assure pas la sécurité des piétons et surtout des enfants dans certaines portions de la départementale Sizun-Brasparts, au niveau du lotissement et la salle des fêtes.

Une réflexion a été lancée sur le sujet par FIA qui va désigner un(e) technicien(ne) de son équipe pour suivre le dossier.

Le problème doit être analysé en terme d'anticipation des risques par les conducteurs qui rentrent dans une zone d'agglomération sans toujours en avoir bien conscience. Le tout est de mettre en place le signal approprié susceptible de provoquer un ralentissement progressif des voitures (panneaux ? Stop ? Rétrécissement ? etc...).

Questions diverses

- Chiens en divagation.

Annick Louboutin rappelle que des chiens circulent parfois dans le bourg sans être tenus en laisse.

Un rappel sera mis dans la presse.

Mickaël se propose d'en parler avec les personnes impliquées.

- Un souci de réseau de distribution d'eau est signalé à Stang-an-hae
- Catherine l'Haridon signale un problème de qualité de l'eau potable dans son quartier.
- Mickaël rappelle qu'un schéma de mutualisation au niveau communautaire (moyens techniques et humains) aurait déjà dû être fait depuis le 31/12/2015. Il demande également comment fonctionneront les commissions de concertations entre le 2 communautés de communes destinées à se joindre prochainement.
- Annick Louboutin signale un dysfonctionnement de la pendule de l'église.

22h : La séance est levée

PV par Hervé Quéré